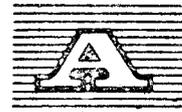


NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
GENERALE

A/CN.9/158
16 mars 1979
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMMISSION DES NATIONS UNIES POUR
LE DROIT COMMERCIAL INTERNATIONAL
Douzième session
Vienne, 18-29 juin 1979

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE ET CALENDRIER PROVISOIRE DES SEANCES

Note du Secrétaire général

I. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture de la session
2. Election du Bureau
3. Adoption de l'ordre du jour; calendrier provisoire des séances
4. Contrats commerciaux internationaux
5. Paiements internationaux
6. Arbitrage commercial international
7. Nouvel ordre économique international
8. Droit des transports
9. Formation et assistance en matière de droit commercial international
10. Ratification de la Convention des Nations Unies de 1978 sur le transport des marchandises par mer (Règles de Hambourg)
11. Travaux futurs
12. Questions diverses
13. date et lieu de la treizième session
14. Adoption du rapport de la Commission

II. ANNOTATIONS RELATIVES A L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Point 1. Ouverture de la session

La douzième session se tiendra à la Hofburg à Vienne, du 18 au 29 juin 1979. La session sera ouverte le lundi 18 juin 1979, à 10 h 30, par le représentant du Secrétaire général, qui assurera également la présidence pour l'élection du Président de la Commission.

Point 2. Election du Bureau

Conformément à une décision prise par la Commission à sa première session, les membres de la Commission doivent élire, pour chaque session, un Président, trois Vice-Présidents et un Rapporteur.

Point 3. Adoption de l'ordre du jour; calendrier provisoire des séances

La Commission a décidé, à sa onzième session, que sa douzième session durerait deux semaines. Aucune disposition n'a été prise pour la mise en place d'un comité plénier et cela ne semble pas nécessaire. Il est donc proposé que tous les points soient examinés en séance plénière. On trouvera dans la troisième partie de la présente note un calendrier provisoire des séances.

Point 4. Contrats commerciaux internationaux

A sa onzième session, lorsqu'elle a adopté son nouveau programme de travail, la Commission a décidé d'accorder la priorité, dans le cadre de la question intitulée "Contrats commerciaux internationaux", a) à la question du troc ou de l'échange en nature international, et b) à l'étude des pratiques en matière de contrats internationaux.

a) Le troc ou l'échange en nature international

La Commission sera saisie d'un rapport du Secrétaire général contenant une étude sur "Le troc ou l'échange en nature international" (A/CN.9/159).

b) Les pratiques en matière de contrats internationaux

La Commission sera saisie d'une note du Secrétaire général sur les progrès réalisés par le Secrétariat dans son enquête sur les pratiques en matière de contrats dans le commerce international (A/CN.9/160).

La Commission sera également saisie de trois études : la première portant sur les dommages-intérêts libératoires et les clauses pénales (A/CN.9/161), la deuxième sur les pratiques en ce qui concerne les clauses d'exonération en cas de non-exécution dans les contrats internationaux (A/CN.9/162), et la troisième sur les clauses protégeant les parties contre les fluctuations monétaires (A/CN.9/164).

/...

Point 5. Paievements internationauxa) Projet de convention sur les lettres de change internationales et les billets à ordre internationaux

Le Groupe de travail des effets de commerce internationaux a tenu sa septième session au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York, du 3 au 12 janvier 1979. Lors de cette session, le Groupe de travail a poursuivi l'examen du texte révisé du projet de convention sur les lettres de change internationales et les billets à ordre internationaux et a approuvé les articles 24 3), 53 e) et 54 à 70 du projet de convention. La Commission sera saisie du rapport du Groupe de travail sur les travaux de sa septième session (A/CN.9/157).

b) Lettres de crédit "Stand-by"

La Commission, à sa onzième session, a inscrit cette question à son nouveau programme de travail et lui a accordé un rang prioritaire. Un rapport sur la question est publié sous la cote A/CN.9/163.

c) Sûretés réelles

La Commission, à sa dixième session, avait prié son secrétariat de lui présenter, à la présente session, un nouveau rapport concernant la possibilité pratique d'établir des règles uniformes sur les sûretés et la teneur éventuelle de telles règles. Conformément à cette demande, la Commission sera saisie d'un rapport du Secrétaire général sur la possibilité pratique d'établir des règles uniformes sur les sûretés devant être utilisées pour le financement du commerce (A/CN.9/165).

d) Autres questions

Le secrétaire de la Commission a l'intention de faire rapport oralement à la Commission sur les progrès réalisés en ce qui concerne les autres questions ayant trait aux paiements internationaux, en particulier sur les travaux actuellement réalisés par le Groupe d'étude de la CNUDCI sur les paiements internationaux au sujet de deux questions que la Commission a inscrites à son nouveau programme de travail à sa onzième session, à savoir la détermination d'une unité de compte universelle pour les conventions internationales et les questions juridiques liées aux transferts électroniques de fonds.

Point 6. Arbitrage commercial internationala) Règlement de conciliation de la CNUDCI

A sa onzième session, la Commission a inscrit à son nouveau programme de travail la question de la conciliation dans le domaine des différends nés de transactions commerciales internationales et de ses rapports avec l'arbitrage et le Règlement d'arbitrage de la CNUDCI. Le Secrétariat,

/...

en consultation avec M. Pieter Sanders, la Chambre de commerce internationale et le Conseil international d'arbitrage commercial, a établi un projet préliminaire de règlement de conciliation de la CNUDCI (A/CN.9/166) et un commentaire sur ledit projet (A/CN.9/167). La Commission souhaitera peut-être examiner l'approche générale qui a été adoptée dans le projet de règlement et examiner ledit projet en première lecture.

b) Recommandations du Comité juridique consultatif africano-asiatique à la Commission

La Commission a examiné, à sa dixième session, la recommandation que lui avait adressée le Comité juridique consultatif africano-asiatique au sujet de l'arbitrage commercial international. A la même session, la Commission a prié le Secrétariat d'étudier les questions soulevées par le Comité juridique. La Commission sera saisie d'une étude de la Convention de 1958 pour la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales étrangères à la lumière des décisions des tribunaux nationaux (A/CN.9/168) ainsi que d'une note soumettant à l'examen de la Commission des suggestions en ce qui concerne les travaux futurs dans le domaine de l'arbitrage commercial international (A/CN.9/169).

c) Règlement d'arbitrage de la CNUDCI

Le secrétaire de la Commission souhaite soumettre à l'examen de la Commission certaines questions liées au Règlement d'arbitrage de la CNUDCI. Ces questions sont exposées dans le document A/CN.9/170.

Point 7. Nouvel ordre économique international

A sa onzième session, la Commission a inscrit à son nouveau programme de travail une question intitulée "Incidences juridiques du nouvel ordre économique international". A cette occasion, la Commission a prié le Secrétaire général de lui soumettre, à la présente session, un rapport indiquant "les sujets présentant un intérêt pour l'instauration d'un nouvel ordre économique international et qui se prêteraient à un examen par la Commission". Conformément à cette demande, la Commission sera saisie d'un rapport du Secrétaire général rendant également compte des opinions et des propositions formulées par les gouvernements ainsi que des opinions exprimées par d'autres organisations et organes internationaux au sujet du programme de travail que la Commission pourrait adopter eu égard au nouvel ordre économique international (A/CN.9/171).

A sa onzième session, la Commission a également décidé de créer un Groupe de travail sur le nouvel ordre économique international qui serait chargé d'examiner le rapport du Secrétaire général en vue de formuler des recommandations sur les questions particulières qui pourraient faire partie, de façon appropriée, du programme de travail de la Commission. Néanmoins, la désignation des Etats Membres devant faire partie du Groupe de travail a été reportée à la présente session.

Point 8. Droits des transports

A sa onzième session, la Commission a prié le Secrétariat d'établir une étude dans laquelle il exposerait les travaux déjà réalisés par des organisations

internationales dans le domaine des transports multimodaux, des chartes-parties, du transport par conteneur et des contrats de commission.

La Commission sera saisie d'un rapport rendant compte des travaux réalisés par les organisations internationales dans le domaine du droit des transports (A/CN.9/172).

Point 9. Formation et assistance en matière de droit commercial international

La Commission sera saisie d'une note du Secrétaire général sur cette question (A/CN.9/173). La décision de l'Assemblée générale en ce qui concerne le financement des colloques de la CNUDCI sur le droit commercial international est exposée dans cette note.

Point 10. Ratification de la Convention des Nations Unies de 1978 sur le transport des marchandises par mer (Règles de Hambourg)

A sa septième session, la Commission a décidé de maintenir à son ordre du jour la question de la ratification des conventions concernant le droit commercial international ou de l'adhésion à ces conventions, et de réexaminer cette question, lors de ses futures sessions, en se référant aux conventions adoptées sur la base de textes établis par la Commission.

La Commission souhaitera peut-être examiner quelles sont les perspectives en ce qui concerne la ratification des Règles de Hambourg de 1978 et les mesures qui pourraient être prises pour favoriser la ratification. La Commission sera saisie d'une note du Secrétaire général relative à l'état des signatures et ratifications des Règles de Hambourg de 1978 (A/CN.9/174).

Point 11. Travaux futurs

a) Sessions des groupes de travail

La Commission voudra peut-être convenir d'un calendrier des sessions de ses groupes de travail pour la période comprise entre ses douzième et treizième sessions.

i) Groupe de travail des effets de commerce internationaux

Dans son rapport sur les travaux de sa septième session (A/CN.9/157), le Groupe de travail a indiqué qu'il avait presque achevé ses travaux sur le projet de convention sur les lettres de change internationales et les billets à ordre internationaux, mais qu'il lui faudrait encore au moins une session pour les terminer complètement. Il a donc recommandé que la Commission lui permette de tenir une nouvelle session (sa huitième session) en 1979. Si la Commission accepte cette recommandation, le Secrétaire général propose que la huitième session se tienne à Genève du 3 au 14 septembre 1979.

/...

ii) Autres groupes de travail

Pour savoir si d'autres groupes de travail se réuniront entre les douzième et treizième sessions, il faut attendre de connaître les décisions que la Commission prendra à la présente session, notamment en ce qui concerne les pratiques en matière de contrats internationaux et le nouvel ordre économique international.

Point 12. Questions diverses

- a) La Commission voudra peut-être, au titre de ce point, prendre note des résolutions ci-après de l'Assemblée générale :
- i) Résolution 32/92 du 16 décembre 1978, sur le rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (adoptée sans vote).
 - ii) Résolution 33/93 du 16 décembre 1978, sur la Conférence des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (adoptée sans vote). Des exemplaires de ces résolutions ainsi que du rapport de la Sixième Commission (A/33/349) seront mis à la disposition des membres de la Commission à la présente session.
- b) L'attention de la Commission est appelée sur le rapport du Secrétaire général sur les activités actuellement déployées par d'autres organisations internationales dans le domaine du droit commercial international (A/CN.9/175).
- c) Le secrétaire de la Commission a l'intention d'informer la Commission au sujet des questions relatives au transfert du secrétariat de la Commission à Vienne, et des modifications que ce transfert entraînera en ce qui concerne la tenue des sessions.
- d) Le volume VIII de l'Annuaire de la Commission a été publié. Des exemplaires seront mis à la disposition des représentants à la présente session.

Point 13. Date et lieu de la treizième session

La treizième session devrait se tenir à New York. Le Secrétariat fournira des renseignements sur les dates possibles pour la tenue de cette session. Il convient de noter que la Conférence des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises se tiendra à Vienne du 10 mars au 11 avril 1980 (ou jusqu'au 18 avril si nécessaire).

/...

Point 14. Adoption du rapport de la Commission

L'Assemblée générale, au paragraphe 10 de sa résolution 2205 (XXI), a décidé que la Commission lui soumettrait un rapport annuel et que ce rapport serait présenté simultanément pour observations à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. En vertu d'une décision de la Sixième Commission (A/7408, par. 3), le rapport de la Commission est présenté à l'Assemblée générale par le Président de la Commission ou par un autre membre du Bureau de la Commission désigné par le Président.

/...

III. CALENDRIER PROVISOIRE DES SEANCES

Lundi 18 juin	Matin	Ouverture de la session (point 1) Election du Président (point 2) Adoption de l'ordre du jour; calendrier provisoire des séances (point 3) Le troc ou l'échange en nature internationale /point 4 a)/
	Après-midi	Election des Vice-Présidents et du Rapporteur (point 2) Le troc ou l'échange en nature internationale /point 4 a)/ Pratiques en matière de contrats internationaux /point 4 b)/
Mardi 19 juin	Matin	Pratiques en matière de contrats internationaux /point 4 b)/
	Après-midi	Pratiques en matière de contrats internationaux /point 4 b)/
Mercredi 20 juin	Matin	Projet de convention sur les lettres de change internationales et les billets à ordre internationaux /point 5 a)/ Lettres de crédit "Stand-by" /point 5 b)/ Sûretés réelles /point 5 c)/
	Après-midi	Sûretés réelles /point 5 c)/ Autres questions /point 5 d)/ Nouvel ordre économique international (point 7)
Jeudi 21 juin	Matin	Sûretés réelles /point 5 c)/ Autres questions /point 5 d)/ Nouvel ordre économique international (point 7)
	Après-midi	Nouvel ordre économique international (point 7)
Vendredi 22 juin	Matin	Droit des transports (point 8) Formation et assistance en matière de droit commercial international (point 9)
	Après-midi	Ratification de la Convention des Nations Unies de 1978 sur le transport des marchandises par mer (Règles de Hambourg) (point 10) Travaux futurs (point 11)

/...

Lundi 25 juin	Matin	Règlement d'arbitrage de la CNUDCI <u>/point 6 c)/</u> Recommandations du Comité juridique consultatif africano-asiatique à la Commission <u>/point 6 b)/</u>
	Après-midi	Règlement de conciliation de la CNUDCI <u>/point 6 a)/</u>
Mardi 26 juin	Matin	Règlement de conciliation de la CNUDCI <u>(suite)</u>
	Après-midi	Règlement de conciliation de la CNUDCI <u>(suite)</u>
Mercredi 27 juin	Matin	Règlement de conciliation de la CNUDCI <u>(suite)</u>
	Après-midi	Règlement de conciliation de la CNUDCI <u>(suite)</u> Questions diverses (point 12) Date et lieu de la treizième session (point 13)
Jeudi 28 juin		Aucune séance, sauf en cas de nécessité (préparation du rapport de la Commission)
Vendredi 29 juin	Matin) Après-midi (Adoption du rapport de la Commission (point 14)
